



Paris, le 08 MARS 2010

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

LE MINISTRE D'ETAT, GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES

DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES

à
MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL
MESDAMES ET MESSIEURS LES PROCUREURS GENERAUX
PRES LESDITES COURS
(METROPOLE ET OUTRE-MER)

MESSIEURS LES PRESIDENTS DES TRIBUNAUX SUPERIEURS D'APPEL
MESSIEURS LES PROCUREURS DE LA REPUBLIQUE
PRES LESDITS TRIBUNAUX

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'ECOLE NATIONALE DE LA
MAGISTRATURE
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES

Objet : Mouvement de grève des magistrats du 9 mars 2010

J'ai l'honneur de vous informer qu'un préavis de grève a été déposé auprès du Ministre d'Etat, Garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, pour la journée du 9 mars 2010.

J'ai l'honneur de vous rappeler que l'article 10 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature, dispose qu'est interdite aux magistrats *"toute action concertée de nature à arrêter ou entraver le fonctionnement des juridictions"*.

La participation d'un magistrat à une telle action est, en conséquence, susceptible de constituer un manquement grave aux devoirs de son état au sens de l'article 43 de l'ordonnance statutaire précitée.

A l'occasion de cette journée de grève, je vous saurais gré de bien vouloir rappeler ces dispositions aux magistrats placés sous votre autorité et de m'informer des suites réservées à cet appel dans votre ressort, en me signalant, le cas échéant, les initiatives susceptibles *d'arrêter ou d'entraver le fonctionnement des juridictions*.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire parvenir ces informations sous format électronique à Madame le Chef de cabinet de la Directrice des Services Judiciaires (cc@justice.gouv.fr), en fin de matinée et en fin d'après-midi de la journée du 9 mars 2010, suivies d'un recensement global envoyé, sous le même format, le 10 mars 2010.

La Directrice des Services Judiciaires


Veronique MALBEC

06J

